

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 20 JANVIER 2026

Convocation en date du 5 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt janvier, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

Etaient présents : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, Mme ROUQUETTE, M. MALLET, Mmes BENOIT, BOS, MM. BOQUET, DELACOUR, Mmes MARTIN, DESHAYES, M. LEMOINE, Mme DUPERRON

Etaient absents : M. LECERF, excusé ; M. PENNA, excusé ; M. DUPONT, Mme VINCENT

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme PORTAIL a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PV EN DATE DU 16 DÉCEMBRE 2025

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent le procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 16 décembre 2025.

Abstentions : M. DELACOUR, Mme DUPERRON

ATTRIBUTION LOTS « RÉNOVATION THERMIQUE OFFICE NOTARIAL »

Lors du conseil municipal en date du 18 novembre 2024, le devis du cabinet Ad Facto pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation thermique de l'office notarial a été accepté. Un marché à procédure adaptée a été publié du 7 au 28 novembre 2025, composé de 5 lots :

- Lot 1 : isolation thermique par l'extérieur
- Lot 2 : isolation thermique par l'intérieur
- Lot 3 : menuiseries extérieures / métallerie
- Lot 4 : chauffage / ventilation
- Lot 5 : électricité

Après ouverture des plis reçus par Ad Facto, il est apparu qu'aucune offre n'avait été reçue pour le lot 5 « électricité ». Ad Facto a donc proposé de relancer l'appel d'offres de façon restreinte, auprès d'au moins trois entreprises. Une seule offre a été reçue, cohérente avec l'estimation réalisée par la maîtrise d'œuvre.

La commission appels d'offres s'est réunie en mairie le 22 décembre dernier et propose au conseil municipal d'attribuer les lots aux entreprises suivantes :

Lot n°	Intitulé du lot	Entreprise	Montant H.T.
1	Isolation Thermique par l'Extérieur	MORIN	78 359.66 €

2	Isolation Thermique par l'Intérieur	ENP	22 200.00 €
PSE n°1	Remplacement trappe d'accès combles	ENP	591.00 €
3	Menuiseries extérieures / métallerie	FARS	30 887.25 €
4	Chauffage / ventilation	CRAM	20 544.81 €
5	Électricité	ETR	7 752.52 €
PSE n°2	Réfection complète du tableau électrique	ETR	2 284.20 €
VL n°1	Remplacement persiennes existantes par des neuves	FARS	369.90 €
Total général (PSE incluses) =			162 998.94 €

L'ensemble des offres retenues, hors Prestations Supplémentaires Événuelles (PSE), représentant un budget 16.52 % moins élevé que l'estimation de la maîtrise d'œuvre, il est proposé au conseil municipal de retenir également les deux Prestations Supplémentaires Événuelles (PSE), qui permettront également de compléter la rénovation de ce bâtiment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité :

- d'attribuer les lots à l'ensemble des entreprises désignées dans le tableau ci-dessus ;
- d'accepter les deux PSE et la variante comme mentionné dans le tableau ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché et tout document nécessaire à l'exécution de celui-ci, y compris d'éventuels avenants, dans la limite des seuils en vigueur mentionnés dans l'article R 2194-8 du code de la commande publique.

Les crédits nécessaires seront prévus à l'article 2313 du BP 2026 et des subventions seront demandées (DETR, Département Seine-Maritime, Métropole Rouen Normandie, ...).

RÉPARATION PASSERELLE D'ACCÈS OFFICE NOTARIAL

Lors des visites avec la maîtrise d'œuvre, il a été repéré que la passerelle d'accès à l'office notarial présentait des défauts structurels. En effet, les poutres en béton qui supportent la passerelle sont cassées et les armatures métalliques de la passerelle sont visibles et s'oxydent. Il est donc nécessaire de procéder rapidement à des travaux de consolidation.

Plusieurs entreprises ont été consultées, mais seule une a transmis un devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise Cahagne, d'un montant de 14 737 € HT soit 17 684.15 € TTC.

Les crédits nécessaires seront prévus à l'article 2313 du BP 2026 et des subventions seront demandées (DETR, Département Seine-Maritime, Métropole Rouen Normandie, ...).

DÉCISION MODIFICATIVE BP 2025

Monsieur le Maire informe les élus qu'il y a eu un souci lors de la préparation du BP 2025. Plusieurs lignes du chapitre 012 « charges de personnel » n'ont pas fait l'objet de l'écriture d'une somme, empêchant le paiement intégral des charges salariales et patronales de décembre 2025.

Afin de permettre le paiement de ces charges, il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante :

Section Fonctionnement :

Chapitre 012 « charges de personnel » compte 6450 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	Chapitre 011 « charges à caractère général » compte 615221 – Bâtiments publics
+ 7 693.98 €	- 7 693.98 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ce virement de crédits entre chapitres au sein de la section de fonctionnement.

INFORMATIONS DIVERSES

Question fin de mandat

M. DELACOUR demande comment se passe la fin de mandat pour les élus, à savoir s'ils doivent démissionner et si les personnes souhaitant être sur une liste doivent se faire connaître en mairie. Monsieur le Maire lui précise qu'il n'y a pas de démission à prévoir et que les discussions pour faire partie d'une liste ont lieu en dehors de la mairie.

Atelier arbres têtards

Mme PORTAIL informe les élus que le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine organise un atelier sur la formation d'arbres têtards à Jumièges, le dimanche 15 février prochain à 14h. Cette action s'inscrit dans la continuité des actions menées en faveur des arbres têtards, notamment la plantation d'une centaine d'arbres, depuis plusieurs années, par les élèves de l'école élémentaire.

Cartes de vœux aux anciens de la commune

M. MALLET souhaite saluer l'initiative de l'école élémentaire, qui a fait envoyer des cartes de vœux fabriquées et rédigées par les élèves du CP au CM2, aux personnes de plus de 75 ans. Il a répondu à l'élève qui lui avait écrit. Mme PORTAIL demande si l'on a une idée du nombre de personnes qui ont envoyé des réponses aux élèves. Mme ROUQUETTE informe qu'elle sait que plusieurs personnes ont envoyé une carte en retour, accompagnée ou non de chocolats, et qu'une personne a même fait un don à la coopérative scolaire. Monsieur le Maire précise qu'il y a eu un souci d'organisation cette année pour la distribution, car les courriers ont été transmis tard par rapport à la fin de l'année. Mme ROUQUETTE va voir pour mieux s'organiser en amont.

QUESTIONS ORALES

La séance est levée à 20h10.

Le Maire



Julien DELALANDRE

Le secrétaire de séance



Nathalie PORTAIL